

PELE MELE DES ASSOCIATIONS ET ANIMATIONS

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATANTS

Commémoration du 11 novembre

Malgré une pluie battante, de nombreuses personnes ont répondu à l'invitation des Anciens combattants. Après les discours de Mr. Le maire et du président de l'association Jacky Lachaux, la chorale de Boyer entonnait « la Marseillaise ». Le cortège s'est ensuite rendu au cimetière afin de fleurir chaque tombe de nos soldats disparus. A l'issue un cette commémoration, un vin d'honneur offert par l'association a été servi à la salle polyvalente.



LA TIRELIÈRE DES LOUSTICS

Sous la présidence de Stéphanie Bouvier, l'association des parents d'élèves du RPI Boyer-Jugy-Mancey-Vers organise diverses manifestations tout au long de l'année afin d'aider les enseignantes à financer des sorties pour les enfants. Ainsi, depuis la rentrée, des ventes de fromages et de sapins ont déjà eu lieu. Ce qui a permis de récolter un bénéfice et de proposer un spectacle surprise à tous les enfants le 22 décembre dernier au Greuze Folies. A venir, une seconde vente de fromages en février qui sera, comme la dernière, proposée à tous les habitants du RPI via les boîtes aux lettres et la page facebook. Un vide-greniers aura lieu le dimanche 25 mars autour de la cave des vignerons de Mancey à Dulphey. Et la kermesse des écoles clôturera l'année scolaire le samedi 30 juin à Jugy.



ASSOCIATION « CLUB ST LOUP »

L'Assemblée Générale du Club Saint Loup s'est tenue le **mercredi 6 décembre 2017** en présence de 33 personnes. Monsieur le Maire était excusé, retenu par une réunion à la Communauté de Communes. Un remerciement a été adressé à la municipalité qui met à disposition les locaux pour les réunions mensuelles ainsi que pour toutes les manifestations du club. Le président s'est félicité du nombre d'adhérents présents chaque premier mercredi du mois. Huit nouvelles personnes ont fait leur entrée au sein du club toutes résidentes à Boyer. Le Club St Loup leur souhaite la bienvenue. Aussi, à ce jour, 44 personnes ont adhéré : 35 résidents à Boyer et 9 à l'extérieur. Un nouveau bureau a été élu :

Président : Michel AUFRANC ;
Vice-Président : Raymond GRANGER ;
Trésorier : Bernard VERNOCHET ;
Trésorière Adjointe : Annelise DEHON ;
Secrétaire : Chantal DUNOYER ;
Secrétaire Adjoint : Jean-Paul MARTOIRE.

Mercredi 13 décembre 2017, 28 personnes ont participé au repas de fin d'année offert par le club dans cette belle structure « aux Tisons de Burgy ». Le temps était frais, le cochon grillé excellent et l'ambiance conviviale. Il manquait seulement d'hommes pour faire danser toutes ces dames...

Je lance donc à nouveau un appel à tous les retraités de Boyer pour venir rejoindre ce club où règne la bonne humeur. Une seule formalité qui semble très simple : un droit d'inscription fixé à 20 € qui vous assure de surcroît pour les activités via *Génération Mouvement Aînés Ruraux*.

Les personnes adhérentes se verront rembourser 10 € par an pour leur participation aux modules réalisés dans le cadre de Prévention Santé Seniors Bourgogne telle que « Alimentation – Nutrition » au second trimestre 2018. De plus, la carte d'adhérent vous permet de bénéficier de réductions comme par exemple sur L'abonnement au *JSL* ou sur les cotisations d'assurance à *Groupama*.

Génération Mouvement a mis à disposition la liste des commerçants et prestataires acceptant d'accorder des réductions.

Pour finir, je vous demande de retenir dès maintenant la date du

Lundi 5 février 2018 pour le concours de belote.

Vous pouvez contacter Mr AUFRANC Michel au 09.81.94.22.02

et mieux, assister à la prochaine rencontre du **mercredi 7 février 2018** à la salle polyvalente à 14 heures. En effet, il n'est pas trop tard pour prendre une inscription au club pour l'année 2018.

Parlez-en autour de vous.

JEUNESSE ET LOISIRS

Concours de Belote

Le concours de belote 2017 organisé par « Jeunesse et Loisirs » a été remporté par Sébastien et Romain Bontemps Chatelain les deux frères devançant M. Juveneton et sa fille suivis par Monique et Daniel. Tous ont été récompensés. Bravo à eux.

Les illuminations

Belle réussite pour la vente de « cochonnailles » à l'occasion des illuminations, c'est environ 50Kg de cotis, boudin et jarret de porc, consommés sur place mais surtout emportés, qui ont régalés les papilles. L'équipe de jeunesse et loisirs ainsi que leur président Maurice remercie tous les participants et leur souhaitent une

Belle et Heureuse

année 2018.



LE FOYER RURAL

CHORALE DE BOYER

La chorale de Boyer animée par Jean-Claude BUE, s'est produite le jeudi 14 décembre 2017 à l'hébergement temporaire des Petits Frères des Pauvres de Gigny. Les résidents ont écoutés attentivement le répertoire très fourni des 14 choristes et ont ensuite partagé avec eux quelques chants et les gaufres préparées à cette occasion.



A ne pas manquer...

Spectacle «TENDRE ET TETE DE BOIS»

Il reste encore des places pour la sortie au **Zénith de Dijon le samedi 14 Avril** prochain.

Départ de Boyer à 12 heures 30 avec les Bus GIRARDOT. Tarif: 64 € comprenant transport et entrée au spectacle (remise de 20 € pour les adhérents)

Inscriptions auprès d'Eliane BONTEMPS: 03.85.51.15.19 ou Marie-Josée VION: 03.85.51.11.22.

Gymnastique d'entretien: Tous les lundis à 20 H 30 à la salle polyvalente, hors période scolaire.

LA PIERRE FICHE



Association La Pierre Fiche
 Bien-être des habitants
 et Sauvegarde du patrimoine
 Le Bourg 71700 BOYER
 Président Jacques BOURGES
 ☎ 03.85.51.05.91

Très belle exposition pour notre Marché Artisanal qui a eu lieu le 19 Novembre, avec des exposants de qualité et de nombreux visiteurs de Boyer que nous remercions. Comme d'habitude la buvette et les gaufres ont été appréciées.

En 2018 Un concert est prévu à voir

Brocante : 24 Juin - Assemblée Générale : 2 Octobre
 Marché Artisanal : 18 Novembre

Les travaux du Lavoir de la Fontaine Saint Loup sont terminés et depuis plus de 50 ans, le lavoir n'a jamais été aussi plein et étanche. Le sol a été refait à la perfection avec des dalles anciennes. Nous félicitons l'entreprise Antoine Vion pour ce travail remarquable.

La restauration du mobilier d'église est terminée, L'Entreprise Alain Chapot de Mancey a effectué ces travaux avec un grand professionnalisme. Il reste à rénover l'enduit de la rosace, fin février -début mars.

L'entreprise Janin doit restaurer le calvaire.

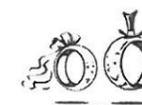
ETAT CIVIL



Bienvenue aux bébés

Nolhan, Sébastien CLERC	8 Mars
Iness, Maie, Louise HEITZAMM	27 Mars
Léonie, Hélène GOUDARD	17 Juillet
Marius, Victoire RION	23 Juillet
Raphaël DE CAMPOS	29 Août
Wilson CHAPPELLIER	25 Septembre

Tous nos vœux de bonheur aux mariés



SINDZINGRE François et MEREL Anne	01 Juillet
du CREST Xavier et MENNESSON Aliénor	20 Juillet
CHAPPELLIER Guillaume et DEMANGE Aurélie	23 Juillet
TESTARD Jacques et MORGAN-COX Rowena	23 Août

Les départs, toute notre sympathie à leurs familles

DUBALLET Bruno	14 Février
GARCIA HERNANDEZ Robert	12 Mars
RAVAT Gilbert	28 Mai
BONTEMPS Pascal	26 Juillet
GAUTHIER Paul	8 Août
BONTEMPS Georges	5 sept
BONTEMPS Henri	6 Octobre
MARCEAU Michel	12 Nov
EMORINE Justin	9 déc



PAROLES D'ECOLIERS

Ce qui se passe à l'école !!

On travaille !

Depuis la rentrée, nous avons beaucoup travaillé, de la matière la plus simple à la matière la plus dure.

En arts visuels, nous travaillons sur des tableaux comme « La nuit étoilée » ou « La chambre » de Van Gogh. En ce moment, nous faisons le tableau de Piet Mondrian.

En maths, on apprend les multiplications. On lit aussi des livres sur les sorcières.

On visite !

Nous avons été deux fois au théâtre pour voir « Pinocchio » et un spectacle de cirque.

Nous avons été au cinéma voir « Un conte peut en cacher un autre ». C'était bien.

Nous avons fait une opération « Nettoyons la nature » soutenue par les centres Leclerc. Nous sommes allés à La Garenne pour ramasser des déchets.

On se dépense !

Nous faisons du basket-ball à Sennecey-le-Grand avec Samuel. Les CE1, eux, ont fait de la lutte.

Nous avons fait du yoga avec maîtresse Julie à Boyer Bourg.

On fait la fête !

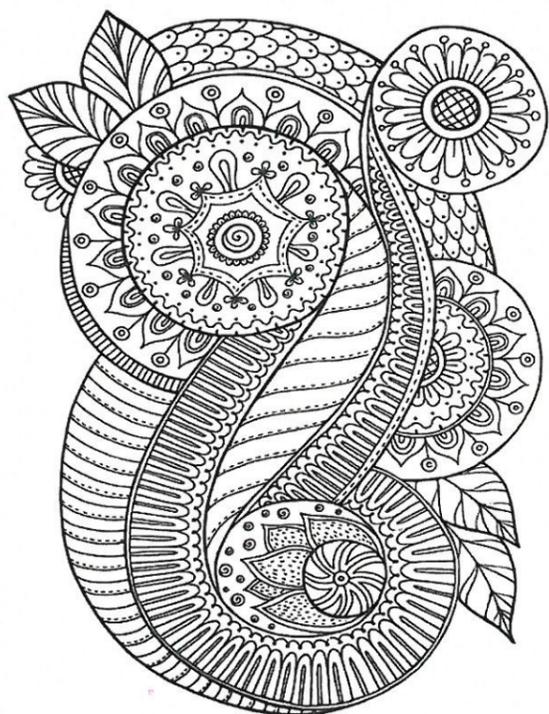
On a souhaité beaucoup d'anniversaire ces mois-ci. On a mangé plein de gâteaux !

On a fêté Noël à l'école. On a eu cinq cadeaux : des jeux pour aller dehors et pour dessiner. On a été très gâté et on était très joyeux.

Tous les élèves de l'école de Boyer vous souhaitent une BONNE ANNEE 2018 et une BONNE SANTE !!

Article écrit et tapé par les élèves de CE2/CM1

Trace un trait entre le point A et le point B puis entre le B et le C et ainsi de suite.
Colorie ensuite les images.



latale.com

Dessin imprimé sur www.hugo-vescarpoc.com
Usage personnel uniquement - Reproduction interdite

Superbes Mandalas

ECHOS DES COMMISSIONS.

*Commission Sécurité routière et Voirie:

-Travaux grosses réparations du patrimoine – programme 2017 :

En 2017, le programme de grosses réparations du patrimoine a concerné : la route de la Saône en Vaivre, le cimetière de Boyer et diverses voies de la commune pour un montant de 78 000 € HT.

La route de la Saône (entre la route de Gigny et la Saône) sur environ 1 400 m a fait l'objet d'une réparation lourde devenu indispensable compte tenu des déformations importantes de cette voie et du trafic certes réduit, mais constitué pour une grande partie de véhicules lourds (matériels agricoles, Poids lourds pour le débardage de bois ou le transport d'enrochements destinés au barrage d'Ormes).

Une allée en béton désactivé de deux mètres de largeur a été construite dans l'axe du cimetière afin de permettre un accès plus confortable aux personnes et éviter le ravinement de l'allée en cas de pluie importante.

Ces travaux ont été complétés par des interventions ponctuelles de point à temps sur diverses voies de la commune.

*CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

-Repas des aînés

Le Dimanche 26 Novembre a eu lieu le traditionnel repas des aînés. Ce sont 52 convives qui se sont réunis, parmi eux quelques « nouveaux » satisfaits de cette nouvelle expérience.

Le délicieux repas a été élaboré par le traiteur « milles et une saveur », et l'animation assurée par Marie-Jo Dougy nous a permis de découvrir quelques talents de chanteurs et danseurs. En marge de cette belle journée ce sont 37 colis qui ont été distribués aux personnes ne pouvant se déplacer. Les membres du CCAS remercient chaleureusement Eliane, Myriam et Mathilde pour leur aide, ainsi que tous les participants, et souhaitent à tous une très belle année 2018.

*Evolution de notre Communauté de Communes :

Plusieurs délibérations ont été approuvées après débats, les membres du conseil sont attentifs aux conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, mais regrettent de n'avoir qu'à valider une modification de périmètre géographique ou un transfert de zone d'activités, rendus obligatoires par la loi NOTRe en vigueur depuis 2015. Les Elus pensent avoir mieux à faire qu'à se prêter à ces simulacres de démocratie participative.

*Commission Bâtiments et Biens Communaux :

-La nécessité d'aération pour limiter l'humidité à l'intérieur de notre église très rarement ouverte sera solutionnée par l'ouverture permanente hors périodes pluvieuses de la porte d'entrée latérale coordonnée avec celle de la fenêtre de la sacristie. Il a été décidé de placer des grilles sur ces ouvertures pour éviter la pénétration des oiseaux, « la Métallerie du Château » est chargée de les aménager et installer. Des baux sur terrains agricoles communaux ont été renouvelés.

-Travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente

Le budget global s'élève à 311 000 € hors taxes. Les principaux postes sont la toiture (153 000 € HT), les menuiseries extérieures bois et aluminium (60 000 € HT) et la chaudière (39 000 € HT). Des subventions sont attendues de la part du Conseil Régional (fonds Leader et Contrat Territorial Régional) et du Conseil Départemental (Appel à projets), pour un montant total qui devrait atteindre 148 000 €.

-TA :

Par délibération, la TA (Taxe d'Aménagement perçue sur tous travaux de constructions ou modification de bâtiment) a été relevée à partir du 1^{er} Janvier 2018 de 2 à 2,5%. L'abandon par les services de l'Etat a conduit les communes à solliciter des compétences extérieures, passant de la gratuité à un coût de 250 € par dossier de permis de construire. Cette charge supplémentaire sera répercutée sur les demandeurs.

-Matériel :

Afin de soulager notre faucheuse d'accotement passablement usée et malmenée, il a été décidé d'acheter pour 8 000 € TTC un broyeur plus robuste et plus performant particulièrement sur les parties plates de notre territoire. Cet achat nous fera économiser la location habituelle de ce type de matériel.

-DON :

Les conseillers Municipaux ont accepté un don de 9 000 € de la Pierre Fiche à l'occasion des travaux de réparation du Lavoir Saint Loup. Ils remercient bien vivement cette association attentive et généreuse lors de nos entretiens du patrimoine communal.

INFOS PRATIQUES.

1) VOUS ARRIVEZ À BOYER :

- a. Pensez à vous présenter en mairie muni de votre livret de famille afin que chaque personne de votre foyer soit enregistrée. En effet ces informations sont nécessaires au bon fonctionnement de la vie municipale :
 - Inscription à l'école
 - Recensement militaire (voir info ci-dessous)
 - Inscription sur les listes électorales
 - Ou au repas annuel des aînés, concernant les seniors
 - Ouverture d'un compte Redevance Assainissement.
- b. Informer également la Communauté de Communes entre Saône et Grosne, service déchets (03 85 44 78 99) de la date de votre arrivée ainsi que du nombre de personnes composant votre foyer pour qu'elle vous fournisse un bac.

2) VOUS QUITTEZ BOYER :

- a. Informer la mairie de votre départ afin de stopper la Redevance Assainissement
- b. Informer le service déchets de la Communauté de Communes ainsi que la mairie de Boyer, de la ville de destination ainsi que la date de votre départ.
- c. Faites procéder à la fermeture de vos compteurs eau (SUEZ rue des 7 Fontaines – 71700 TOURNUS de 10h à 12h ou au 09.77.40.94.43) électricité et gaz (selon votre fournisseur).

3) RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire, auprès de la mairie du lieu de résidence. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement à conserver précieusement, qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

Procédure pour se faire recenser

Les démarches peuvent être accomplies par le mineur ou l'un de ses parents.

Se présenter en mairie, muni de la pièce d'identité du mineur, du livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile.

4) URBANISME

- a. Agrandissement, aménagement, entretien de toiture ou façade, nécessitent un document d'urbanisme accordé par la mairie. Vous pouvez vous procurer ces documents en mairie ou sur internet.
- b. Mise en place d'un échafaudage sur l'espace public engage la responsabilité du demandeur et nécessite une mise en sécurité. Un arrêté du Maire est obligatoire. Vous devez donc faire une demande d'occupation du domaine public en mairie.
- c. Tout raccordement aux réseaux Eaux Usées et eaux Pluviales ne sera certifié qu'à la condition qu'un représentant de la commune ait validé les branchements avant que les tranchées ne soient refermées.



Les Dossiers de Marcel VAUSSANVIN

Boyer aux temps passés

La chasse aux suspects et aux émigrés

14 pluviôse an II Les citoyens réunis au Temple de la Raison ont élu Laurent Ferré agent national commis à l'épuration. Le régime est devenu policier même si la Saône-et-Loire est relativement épargnée par la Terreur. Il faut des « laisser passer » si l'on quitte la commune et présenter des certificats de résidence. Les motifs d'incarcération sont nombreux et la confiscation des biens en découle.

8 octobre 1792 Etablir un laissez-passer pour Benoît Goujon, Français, 76 ans, taille cinq pieds, cheveux et sourcils blancs, nez camard, menton court et lui prêter aide si besoin.

14 octobre 1792 Inscription de domicile à Boyer de Laurent Ferré habitant ci devant Tournus, y fait résidence depuis avril dernier.. Il a un certificat de la commune de Tournus attestant « *Qu'il s'est conduit en vrai et bon citoyen, qu'il a toujours fait strictement son service de Garde National en qualité de capitaine* »

22 décembre 1792 « *Certifions que le citoyen Victor Monot, taillandier et maréchal-ferrant est propriétaire à Boyer (le tout vaut plus de 3 000 Frs). Ne l'avons jamais connu comme manouvrier ou travaillant à la journée, au contraire ayant toujours un compagnon et quelques fois 2 ou 3 suivant la saison, dans sa boutique.* »

20 germinal an II « *Se sont présentés Jean Bontemps domicilié à Boyer Etienne Couturier de Collonges, canton de Monandre, district de la campagne de commune affranchie qui nous ont présenté le certificat de résidence de Marie Narboud. Savoir à Trévoux de 9 août au 27 septembre et celui de la commune de Monandre qui constate la résidence de ladite Narboud..... Qui constate que ladite Narboud n'est pas dans la liste des émigrés* »

15 germinal an II Pierre Guillet, meunier à la Roche éclairé tenir à ferme du nommé Roze reclus à Tournus un domaine dont le moulin de la Roche faisait partie

30 ventôse an II Jérôme Lanier, étoupière demeurant à Mâcon a déclaré tenir à ferme Un domaine situé à la Revolot commune de Boyer de Jean Ducret, ci-devant curé de Tournus actuellement reclus à Tournus....

24 mars 1793 Le citoyen Pierre Antoine Chappuis... prévient les citoyens maire et officiers municipaux de la commune de Boyer dans laquelle il, se trouve avoir des propriétés qu'il fait entre leurs mains la soumission de leur compter pour chaque mois d'avance, du jour du recrutement et ce pendant la durée du temps que les volontaires nouveaux feront le service de volontaires employés à la défense de la Patrie une somme de 27 Frs qu'il destine à être divisée à parts égales entre les 9 volontaires Claude Beillat et Antoine Lachaux, vigneron à Boyer ont amodiés dès le 12 Germinal de l'an II l'herbe des prés du Goutiot appartenant à Antoine Pierre Chappuis, reclus à Tournus, pour le prix de 800 Frs payable le 11 novembre.

L'arrestation des frères Chappuis à Tournus, provoque un tollé à Boyer.

6 prairial an II .26 citoyens cultivateurs et vigneron qui ont travaillé pour le citoyen Antoine Pierre Chappuis et qui l'ont bien connu déposent en sa faveur : « *Le citoyen Chappuis possède un fonds d'immeubles en terres labourables, prés et vignes connu sous l'ancien régime sous le nom de domaine en Roture et qu'il a toujours fait valoir à demi fruit. Depuis qu'il est en possession il a fait des améliorations considérables et bonifié la culture de façon que ses terres rapportent bien plus que celles des voisins, ce qui ne peut se s'attribuer qu'à son industrie et sa manière de faire valoir. Qu'en tous temps il leur a facilité les moyens de vivre et d'élever leurs familles en leur avançant argent et denrées....Les a toujours portés à respecter les autorités instituées, suivre les décrets et chérir la Révolution dont il leur a souvent démontré les avantages et dont ils ont reconnu le zèle partisan...* » Puis on rappelle sa générosité en faveur des volontaires. Il a aussi fait don de 9 chemises lors de la collecte communale.

La demande sera prise en considération et le 25 fructidor « *Vu l'arrêté du représentant du Peuple Boisset en date du 7 courant, mise en liberté d'Antoine Pierre et Antoine Philibert Chappuis détenus à Tournus et levée des scellés et séquestres sur leurs meubles et immeubles* »

Ils seront tenus de payer les frais, mais on leur remboursera leurs revenus qui avaient été saisis. Vu les attestations, la Société populaire régénérée des sans culottes de Tournus. « *Déclare s'en tenir aux premières notes données par le Comité de surveillance justifiait l'incarcération pour propos inconséquents et tendant au fédéralisme. Considérant que malgré ces propos le Comité atteste de leur patriotisme et fait leur éloge. Considérant d'après les registres de naissance que les frères Chappuis ne sont pas nobles. Arrête qu'ils seront libérés et les scellés de la maison de Venière seront levés* »

19 frimaire an IX « Certificat constatant qu'il n'existe aucun prêtre qui soit sous la surveillance de la commune »



La bécasse des bois « Scolopax Rusticola »



Origines : Bien qu'elle ne vit ni dans les marais ni sur les vasières littorales, elle fait partie de la famille des limicoles, les charadriiformes ». Migrateur au long cours, cette frileuse vendangeuse des nuits hantées de novembre et des matins brumeux, garde la mémoire des lieux d'année en année. Quand la nature s'éveille avec lenteur, la belle voyageuse mystérieuse revient à la même place, puiser de son long bec dans le terreau des sous-bois, les lombrics dont elle raffole.

Anatomie : Son œil immense, son vol furtif et son plumage aux tons d'automne en font un oiseau d'une élégance troublante. Le chasseur la nomme la « *Mordorée* ». Elle possède des pattes courtes et un corps trapu. Son plumage couleur « feuilles mortes » la rend invisible. Elle se confond avec le sol homochrome du milieu. Dans la boue, en bordure d'ornières ou sur le pourtour des bouses de vaches, des trous (3 cm) provoqués par les coups de bec et des empreintes de 3 doigts, marquent sa présence. Autre signe, le «MIROIR » : un terme cynégétique pour désigner la fiente (une plaque blanchâtre et visqueuse d'environ 4 cm avec en son centre une substance noire).

Poids : de 300 à 320 gr avec un maximum de 400 gr et un minimum de 200 gr par grand froid (sol gelé).

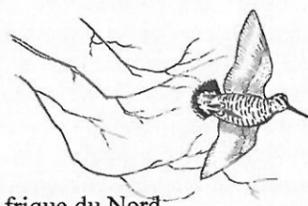
Taille : 34 cm ; longueur des ailes : 27 cm ; envergure : 60-66 cm

Gestation : accouplement en mars. Nid : cuvette de feuilles mortes.

4 œufs de couleur blanc / jaunâtre ou olivâtre

Couvaison : 22 à 24 jours.

Poussins : nidifuges, ils volent à 20 jours environ.



Habitats et origines :

- De Finlande ou Biélorussie : « migrants au long cour » jusqu'en Afrique du Nord
- Des Pays-Bas – Danemark ; Allemagne : « migrants partiels »
- De France et Grande Bretagne : « Migrants sédentaires » maximum jusqu'au nord de l'Espagne.

Leurs voyages : des parcours immuables entrecoupés de quelques jours pour la reconstitution des réserves énergétiques.

Alimentation : plus animale que végétale. 80% de lombrics, d'insectes et larves, tout cela grâce à son bec de 5 cm dont la mandibule supérieure articulée fonctionne comme une pince.

Le mâle est polygame. La croule, un ballet aérien en forme de poursuite, marque le début de la période de reproduction. Un comportement encore mal expliqué que les mâles effectuent à l'aube et au crépuscule en émettant deux notes très brèves pour signaler leurs présences. L'une grave « crou-crou » et l'autre aiguë « psitt-psitt ».

Des parcours immuables : les résultats des « *marquages-recaptures* » en hiver, montrent que d'une année à l'autre, 70 % sont retrouvées à moins de 5 km du « baguage »

Un oiseau thérapeute : une particularité surprenante. Elle panse ses blessures à la patte, sur le bec ou au thorax en confectionnant des emplâtres à base de plumes, de débris végétaux, de boue, le tout mélangé à son sang et sa salive. Ce pansement incroyable durci et colmate la plaie, facilitant une guérison rapide de fracture. Elle est capable de soigner un congénère.

Anomalie : le bec de certains oiseaux ne dépasse pas 3 cm. Ses oiseaux sont dits alors « *Brévirostrés* ». Quelque fois la mandibule inférieure est plus longue que la supérieure présentant un renflement en son milieu.

Un oiseau furtif et mystérieux.



Sommaire du magazine n°12 de JANVIER 2018

Les rubriques	N° de page
MOT DU MAIRE	2
SOMMAIRE ET ECHOS DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES	3
INFOS PRATIQUES	4
ECHOS DES COMMISSIONS	5
PELE MELE DES ASSOCIATIONS ET ANIMATIONS	6-7
PAROLES D'ECOLIERS	8
PAROLE DE M. VAUSSANVIN	9
PAROLE de M. SALAMIN	10
NOS ARTISANS	11
HORAIRES DES OUVERTURES DE LA MAIRIE	12

ECHOS DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Depuis la fin 2016 et la dissolution de la Communauté de Communes voisine Grosne-Mont Saint Vincent ordonnée par le Préfet six communes ont rejoint notre Communauté.

Un travail administratif conséquent lié à cet agrandissement de territoire a été de pair avec une série de marchés publics à renouveler ou à adapter à notre nouvel espace, nos équipes ont été fortement mobilisées. Les règlements d'application de la Loi NOTRE transférant les compétences des zones économiques nous ont conduits à reprendre en charge les zones artisanales et industrielles de Sennecey, nous avons dû engager plus de deux millions d'Euros afin de pouvoir vendre des lots aménageables. Plusieurs entrepreneurs semblent actuellement intéressés par ce site.

Cette même Loi, dans son volet urbanisme contraint la Communauté de Communes à établir un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur l'ensemble de son territoire. Le déroulement est programmé pour un aboutissement en 2020, les informations sur l'évolution de ce projet seront communiquées et les habitants invités en réunions publiques en 2019.

Du fait de son développement, notre Communauté n'ayant pas de bâtiments disponibles a fait construire en 2017 un hangar de 300 m² pour stocker marchandises, matériels et véhicules, la réception a eu lieu en décembre. L'Espace Santé Service qui est en construction vers le siège de la Communauté entrera en activité en 2018. Médecins généralistes de Sennecey, Dentistes, Ostéopathes, Laboratoire d'analyses, Pharmacie, Services à la personne trouveront là un nouveau cadre de travail répondant aux attentes des nouvelles générations de praticiens, ainsi que leur patientèle. Un autre projet similaire mais de taille réduite démarre sur Cormatin, nous espérons que cette dynamique maintiendra le maillage médical actuel de notre territoire.

Services proposés par votre Communauté de Communes :

Portage de Repas à Domicile : pour nos aînés ou personnes handicapées, s'inscrire plus de 48 h à l'avance, plateaux livrés pour 8,40 € par jour.

TàD Transport à Domicile : ce service existe depuis 2010 pour les personnes de plus de 60 ans qui ne conduisent pas ou plus. Départ et retour à Domicile, Aller-Retour à Sennecey, centre-ville ou centre commerciaux, 1 h 30 sur place, en minibus pour 5 €.

Service Vidange du Spanc : environ 160 € en fonction du volume de votre fosse, soit 50% des prix habituellement facturés.
Renseignements au 03 85 44 99 28.

- JANVIER 2018

Chers Administrés,

En ce début 2018, il m'est agréable de vous présenter mes meilleurs vœux de santé, de bonheur, de paix et de prospérité pour que l'année qui commence permette à toutes et à tous d'envisager un avenir plus serein. Mes pensées vont à celles et ceux qui en 2017 ont quitté notre monde, j'assure à leurs familles endeuillées ma sympathie, et souhaite courage et rapide rétablissement à celles et ceux qui souffrent.

Au cours de l'année écoulée nos projets et dossiers de travaux n'ont pas tous évolué comme prévu : L'aménagement des abords de la D 906 et la mise en sécurité des passages piétons de Venière et du Jonchet empruntés par les collégiens a été retardée par des autorisations arrivées trop tardivement, nous avons l'assurance que ces travaux se feront dans le premier quadrimestre 2018, l'aménagement du carrefour Rue de Limone / RD 906 sera fait sur l'été.

La réhabilitation « énergétique » de la salle Polyvalente, n'a pas obtenu les subventions de l'Etat espérées. Nous nous sommes redirigés sur des aides de la Région et de l'Europe dont nous attendons la confirmation écrite de leur attribution incessamment. Une réalisation au deuxième semestre 2018 paraît possible.

Ces gros travaux n'ayant pu se réaliser, nous avons davantage investi dans la voirie : route de Vaivre, point à temps, et allée centrale du cimetière enfin drainée et stabilisée. Ces travaux ont été autofinancés.

Les dossiers d'investissement sont de plus en plus longs à aboutir, engendrent des études et dépenses par anticipation sans avoir la certitude d'obtenir les aides nécessaires au financement du projet.

Les bancs de l'église ont été restaurés, ce coût sera compensé par les dons d'une quinzaine de donateurs recueillis par la Fondation du Patrimoine, qui a apporté sa propre subvention, ainsi que par un don conséquent de la Pierre Fiche. Celle-ci a par ailleurs fait un autre don pour la réfection du sol du lavoir Saint Loup. Nous adressons nos biens sincères remerciements aux donateurs qui se reconnaîtront.

Nos projets 2018 reprendront les chantiers qui n'ont pas pu se réaliser en 2017 : RD 906 et Salle Polyvalente, et probablement la réfection du toit de l'église.

Gardons notre enthousiasme dans cette période difficile et qui dure pour apporter les aménagements nécessaires à l'attractivité de notre beau village.

Les Associations Boétrates, par la générosité de leurs membres ont cette année encore à plusieurs reprises animé des journées réunissant de nombreux habitants qui ont appréciés convivialité et bonne humeur. Un grand merci à tous les bénévoles qui n'hésitent pas à offrir de leur temps et de leurs compétences pour que vive ce lien qui fait la qualité de vie d'un village et qui illustre à son niveau cette citation que j'emprunterais volontiers à Jean d'Ormesson :

« Tâchons de dépasser ce qui nous oppose et de multiplier ce qui nous unit ».

Je tiens également à remercier :

- Tous nos Employés Communaux pour leur implication et leur efficacité,
- Nos conseillers municipaux qui ont pris en charge quelques actions ou réparations urgentes,
- Les Agriculteurs pour l'entretien de surfaces importantes dans la commune,
- Les Artisans pour leur disponibilité et leurs conseils,
- Tous les anonymes qui aident, s'intéressent, participent apprécient la vie de notre village.

Tous vos Elus municipaux vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jean Paul Bontemps.

Maire de BOYER

Entreprises, services, commerces....

Activité	Gérant	Adresse	Coordonnées
Artiste peintre	Sébastien Lebeaut	201 rue du Bourg, le Bourg	sebastien.lebeaut@yahoo.fr
Atelier d'artiste	Jean-François Louis	44 Montée de l'Eglise	06.60.80.95.82
Aide à la Personne	Corrine Liochon	231 Cours Bouchey	06.68.88.33.75
Assistante maternelle	Ludivine Lazarus	60 Impasse des Pins, le Bourg	06 63 51 98 21
Assistante maternelle	Peggy Merle	332 Rue du Jus	06 45 68 00 84 fauvette.pm@gmail.com
Assistante maternelle	Christelle Rodot	40 Rue du Connot Venière	06 83 47 22 20
Assistante maternelle	Suzanne Robolin	565 Rue du Jus	03 85 51 01 04
Assistante maternelle	Cécile Demarque	374 Rue de la Grenouille, le Bourg	06 31 06 43 02
Assistante maternelle	Roselyne Humbert	158 les Cours Bouchey	06 28 72 72 61
Assistante maternelle	Karine Nectoux	16 Chemin de la Chaize, le Bourg	07 70 63 93 74
Boulangerie l'épi d'or	Ahmed Ghariani	125 Ancienne Nationale6	07 82 38 69 21
Cabaret le Greuze Folies	Stéphanie Naigeon	1804 Montée de la Garenne	03 85 32 10 19
Carterie icone livres	Abbaye de Venière	257 Rue de l'Abbaye, Venière	03 85 51 35 83 abbaye-veniere.fr
Charpentier couvreur	Joseph Neuville	139 Montée de l'église	06 14 95 76 97
Chaudronnerie	Lydie Duclos	532 Chemin de la Chaize	03 85 32 52 72
Décoration d'intérieur	Nadège Verrien	462 Rue du Jus	06 59 66 46 01
ElectricitéGénérale	Hervé Fattier	279 Rue de Limone	03 85 51 34 39
Garage Guyonnet JF.	Jean-François Guyonnet	1024 Ancienne Nationale 6 Limone	03 85 51 13 92
Gîte chambre d'hôte	Brigitte Yves Merda	135 Chemin de la Condemine le Bourg	clodelanatouze@orange.fr
Gîte chambre d'hôte	M.T Jacques Bourges	44 Chemin de la Fontaine Saint Loup, le Bourg	jacques.bourges2@wanadoo.fr
Gîte chambre d'hôte	Monique Joly	1239 Chemin de la Condemine	maisonsdescoeurs@orange.fr
Gîte chambre d'hôte	Daniele Franck Lesage	115 Rue Bergerat, Venière	franck.lesage4@orange.fr
Maçonnerie	Jérôme Neuville	179 Rue de la Grenouille	03 85 51 36 03
Métallerie du Chateau	Chatelain/Gomès	562 Rue du Chateau de Veniere	09 67 75 68 75
Maraichage	Joaquim Bertholot	134 Rue du Bressalot	03.85.32.56.39
Miellerie de la Natouze	Gilbert Bontemps	445 Chemin de l'Arvolot	03 85 51 24 62
Multi services	François Liochon	415 Rue du Jus	06 45 63 90 32
Paysagiste Elagueur	Willy Greffet	82 Rue du Moulin Pomier	06 66 55 88 04 willygreffet@gmail.com
Paysagiste jardinage	Jérémy Besson	208 Rue Bergerat, Venière	06 10 42 29 82 bpejl@outlook.fr
Platerie peinture	Pascal Ferré	263 Rue du Jus	03 85 51 75 85
Plomberie sanitaire	Olivier Liochon	415 Rue du Jus	03 85 51 11 57
RénovPlâtrerie Peinture	Patrick Nieto	42 Rue de la Grenouille	03 45 87 09 32
Restaurant relais de l'Europe	Nacer Djaref	790 Ancienne Nationale 6, Jonchet	03 85 32 96 68
Station total relais	Martine Laurent Goujon	1923 Ancienne Nationale 6 Venière	03 85 51 71 40
Vitrages isolants, Stores	Romain Cardona	Ancienne Nationale 6, Venière	03 85 51 12 93
Travaux publics	Franck Pautet	Matériel Occas, RueValot le Bourg	03 85 51 25 83
Travaux publics	Jean-Marie Chevaux	77 Rue Bergerat Venière	03 85 33 83 26
Voiture compétition	Olivier Bois	313 Rue de la Grenouille	boisolivier71@orange.fr

La liste des professionnels résident à Boyer dont l'activité n'est pas située dans notre commune paraîtra dans le prochain numéro de votre «Petit Boétrat ».

Si vous voulez être annoncé merci de vous faire connaître auprès de la Mairie.

Mairie de Boyer

13 Chemin de la Condemine Le Bourg 71700 BOYER
Téléphone : 03 85 51 03 69 Télécopie : 03 85 51 02 04
Courriel boyer71-mairie@orange.fr- Site www.boyer71.fr

La Mairie est ouverte le lundi
mardi le jeudi et le vendredi



La mairie Est fermée

Mercredi et le week-end



Nouveaux Horaires d'Accueil

Lundi		13h30 à 17h30
Mardi	8h00 à 12h00	13h30 à 17h30
Jeudi	8h 45 à 12h 15	13h 30 à 18h
Vendredi	8h à 12h	13h30 à 17h30



Le Maire Jean-Paul BONTEMPS reçoit les vendredis de 14h à 16h et sur rendez-vous les mardis et jeudis.



Aux heures d'ouverture de la mairie l'agence postale de Boyer vous permet de retirer vos plis recommandés ou vos colis, d'acheter vos affranchissements et envoyer vos colis.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Entre Saône et Grosne

Numéros utiles de notre Communauté de Communes Entre Saône et Grosne.

Standard: 03 85 44 91 92
c-communes-saone-grosne@wanadoo.fr

Petite Enfance 03 85 44 99 56.
lesptitespousses@yahoo.fr

Transport de personnes: 03 85 44 99 28
Espace Enfance Jeunesse 03 85 44 78 49
Environnement Déchets: 03 85 44 78 99
Livraison Repas à Domicile : 03 85 44 99 28
Spanc, contrôles, vidanges: 03 85 44 99 28
Office de tourisme : 03 85 44 82 54
Maison Services Publics : 03 85 44 99 28

Numéro 12 Janvier 2018

Le Petit Boétrat



« Tâchons de dépasser ce qui nous oppose et de multiplier ce qui nous unit »
Jean d'Ormesson



Commémoration du 11 Novembre 2017



Repas des aînés du 26 Novembre 2017



Rénovation de la fontaine
ST LOUP La Pierre Fiche



Spectacle de Noël offert par
la Tirelire des Loustics



Vainqueur du concours de
belote Jeunesses et Loisirs